

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE
208 Rue Fernand Audeguil
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 00 13 50
Fax : 05 56 00 13 51



Affaire suivie par Patrick DARDÉ
Téléphone : 05 56 00 13 61
Courriel :
Patrick.darde@dgfip.finances.gouv.fr
Vos réf. 828/LTd/CR

AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Art. L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37 et L. 5722-3 du CGCT
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme
Art L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE
ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
33076 BORDEAUX CEDEX

N° 2012281V0403

1. **Propriétaire** : COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
2. **Date de réception de la demande d'avis** : le 9 février 2012
3. **Situation du bien**:

COMMUNE DE MERIGNAC

Cadastre	Adresse	Contenance
BC 113, 397, 398, 399, 568, 570, 574 et 576	Rue Beaumarchais	3 523 m ²

4. Description sommaire :

Terrain de forme approximativement rectangulaire, situé entre la rue Beaumarchais et la rue André Malraux formant l'ilot 4 de la ZAC de Mérignac centre ville.

5. **Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers** : Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en ZAC ; ilot 4

6. **Conditions de la vente**: Projet de cession à BMA.

7. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:

Prix unitaire	Superficie	Prix total
380 €	3 523 m ²	1 338 740 €
	Arrondi à	1 340 000 €

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

8. Observations particulières

La présente estimation est réalisée sous réserve des coûts éventuels liés à la présence d'amiante (Code de la Santé Publique art. L.1334-13 et R. 1334-15 à R. 334-29), de plomb (CSP : articles L. 1334-5 et L. 1334-6 – art R. 1334-10 à 1334-13 ; art L. 271-4 et R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation), ou de termites et autres insectes xylophages (cf.

code de la construction et de l'habitation art. L. 133-6 et R. 133-1 – R. 133-7 - art L.271-4 et R. 271-5.)

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la comptabilité publique.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer

A BORDEAUX, le *14 février 2012*
P/le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde.
par délégation
L'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

Bruno BENEDETTO

